

8



03016014

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS
de
le 27-01-2003

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

" T MIPS "

Forme juridique (en entier)

société privée à responsabilité limitée

Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Chemin de la Rostibouhaye 21
4910 THEUX/POLLEUR

Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Verviers n° 67.241

Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE.455.370.260

Objet de l'acte

A.G.E. 31.12.02 Démission gérant
Décharge * Rachat des parts sociales

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections,
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé,
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Ce 31.12.02 Mr Daniel JORIS cesse toute
activité au sein de T MIPS. Il remet son
mandat de gérant et demande le rachat de
ses parts sociales.

Par 562 voix et 188 abstentions, l'AGE
accepte la cessation d'activité, la
démission du gérant et lui donne décharge
Mr Paul HALLEUX devient gérant unique.
Les parts seront négociées avec Mr HALLEUX

Déposé en même temps: P.V.AGE du 31/12/02
Gérant

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

D. JORIS

P. HALLEUX

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page